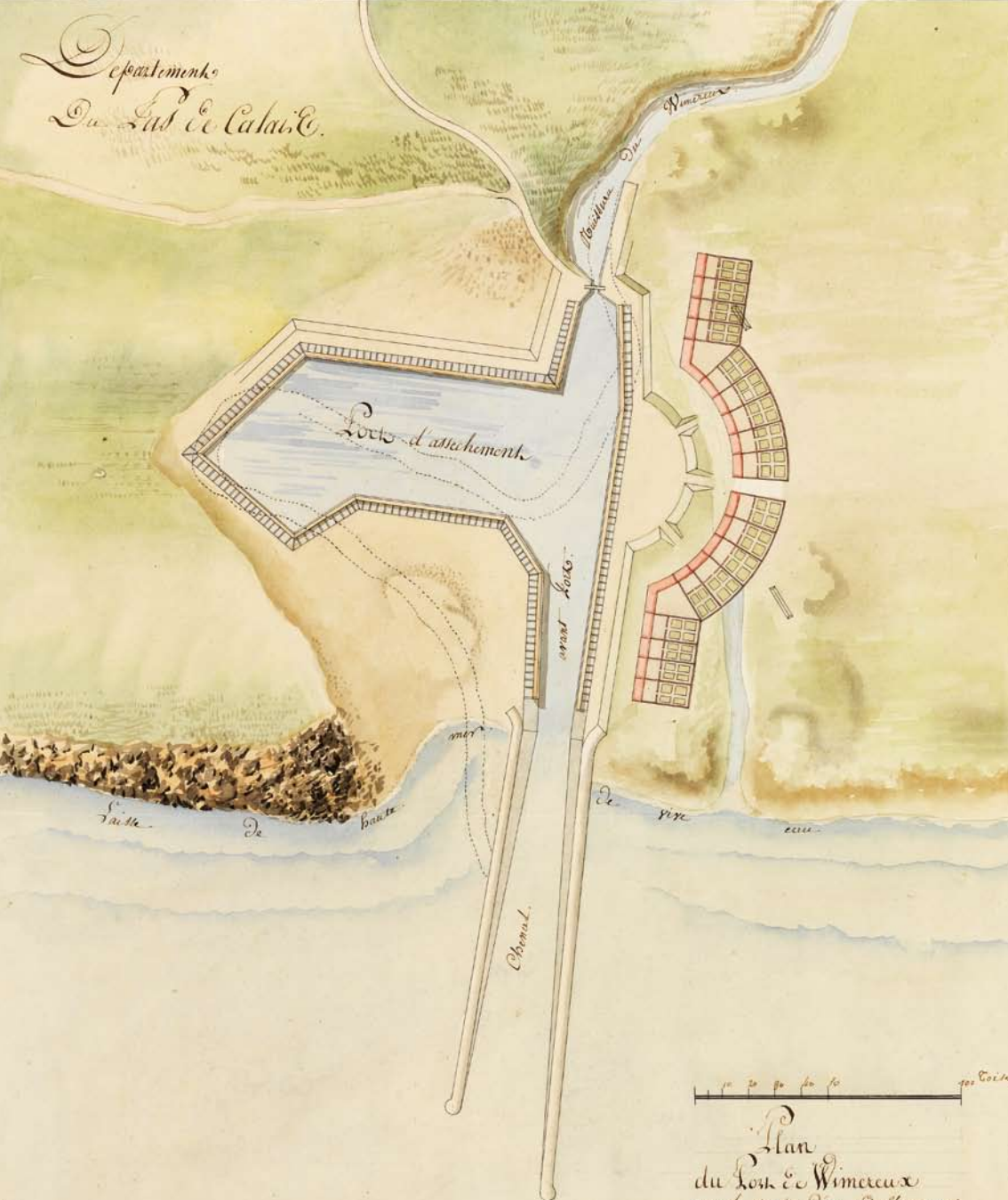


CONBAVIL

Procès-verbaux des séances
du Conseil des Bâtiments civils
(1795-1840)

Departement
Du Sud Et Catalu.



Plan
du Port de Wimereux
avec le projet d'un Etablissement
de Village propre à la Ligne

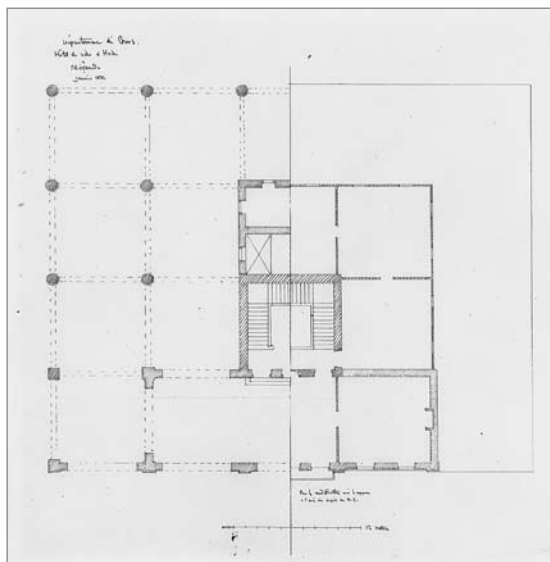
Les petites lettres dans le plan
indiquent le projet d'Etablissement
de Village.

Le Port de Wimereux sur la mer de la mer

La production de ressources documentaires en histoire de l'art a-t-elle jamais fourni en France, dans le domaine de l'histoire de l'architecture, un outil qui ouvre davantage de pistes stimulantes que la base CONBAVIL ? Dans son expression formelle et ses principes de composition, mais également dans ses intentions d'organisation de l'espace de la ville, l'architecture des premières décennies du XIX^e siècle poursuit et développe, dans une large mesure, celle de la fin de l'Ancien Régime. Mais par son organisation administrative, professionnelle et économique, par son expansion à de nouvelles classes de commanditaires et de nouveaux types de programmes, par sa recherche d'innovations technologiques, elle prend une tournure toute différente qui lui donne une autre incidence sur les transformations de l'espace physique et de la société. Selon un mouvement d'équipement rationnel du pays, soutenu par la réorganisation administrative de la France et dont l'impulsion vient du pouvoir central, le champ d'intervention des architectes et la notion même d'architecture s'étend désormais à un nombre croissant d'édifices de dimensions modestes ou à vocation essentiellement utilitaire. L'art architectural, dont les nouveaux programmes et les nouveaux modèles sont conçus à Paris, se diffuse dans les départements de la France et de l'Empire, jusqu'aux petites communes, où il rencontre des traditions constructives locales et des réalités culturelles et économiques pour le moins contrastées. Parallèlement à la discipline artistique, telle qu'elle se redéfinit dans les cercles académiques et au sein de la jeune école des beaux-arts, une architecture publique plus concrète, davantage en prise avec les réalités du terrain et les contraintes du réemploi, voire de la préservation d'édifices existants, se construit dans la pratique, sous le contrôle et la férule du Conseil des Bâtiments civils. Les procès verbaux de ses délibérations entre 1795 et 1840 nous offrent donc un point de vue incomparable au cœur d'un mouvement de transformation du pays lui-même sans pareil.

C'est pourquoi cette base de données, préparée de façon exemplaire par Françoise Boudon au sein du Centre André Chastel, au-delà de la connaissance plus approfondie des nombreuses identifications et des attributions qu'elle permet déjà, nous conduit à imaginer des enquêtes et des travaux jadis presque impossibles, ouvrant des perspectives inédites sur des analyses quantitatives, économiques ou typologiques, sur des comparaisons entre régions ou sur les rapports Paris-Province, sur le mouvement de codification des règlements et des marchés de travaux, sur les combats de l'art et de la nécessité, du local et du national. Le soutien que l'INHA est heureux d'avoir pu apporter à son achèvement et à sa mise en ligne illustre ainsi pleinement la vocation de l'établissement, qui est de favoriser la réalisation de projets d'intérêt collectif dont la qualité et l'ampleur enrichissent le regard et les perspectives de chacun.

Jean-Philippe Garric



ARCHITECTURE ET ARCHITECTES FRANÇAIS, DANS LES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL DES BÂTIMENTS CIVILS (1795-1840). LA BASE CONBAVIL

Les travaux sur l'histoire de l'architecture française de la première moitié du XIX^e siècle sont souvent confrontés à la carence des outils documentaires. Ainsi, du fonds des procès-verbaux des séances du Conseil des Bâtiments civils, la sous-série F21* des Archives nationales¹, précieux par sa masse et par son homogénéité, on ne tire encore presque rien – relativement à la richesse de son contenu – de part son accès difficile. En effet, il existe peu d'index permettant d'y travailler de façon rapide et assurée².

Ce constat a conduit le Centre André Chastel (CNRS-Université Paris IV) à entreprendre le dépouillement d'une partie des registres de la série pour alimenter une base de données. Cette base, intitulée CONBAVIL pour CONSeil des BAtiments ciVILs, aujourd'hui mise en ligne sur le site de l'INHA, contient le dépouillement analytique des 66 premiers registres des procès-verbaux des séances du Conseil des Bâtiments civils, soit les années 1795-1840 (F21*2470 à F21*2536), et les images numérisées des calques des projets acceptés, conservés dans la série iconographique F21 1875-1908.

Le Conseil des Bâtiments civils, créé en 1795, constitué de certains des membres les plus éminents du monde de l'architecture française, était chargé de conseiller le ministre dont il dépendait (de l'Intérieur jusqu'en 1840, avec un passage momentané dans les attributions du ministère des Travaux publics en 1830 et 1833)³. Institution de contrôle, le Conseil devait juger des projets de construction, réparation, entretien des bâtiments publics dépendant de ce ministère⁴ et engager les crédits des communes, des départements ou de l'État au-delà d'une somme, qui varie selon les époques⁵. Le règlement fixant la composition des dossiers prévoyait un ensemble de documents graphiques (plans, coupes, élévations) à une échelle donnée et des devis descriptif, métrique et estimatif.

Au Conseil, présidé par le ministre – de fait par un des membres du Conseil puis, à partir de 1820 par un conseiller d'État – assisté d'un secrétaire, siégeaient une poignée d'architectes – tous prix de Rome –, nommés par le ministre. Ces spécialistes examinaient les dossiers qui leur étaient soumis, acheminés par la voie hiérarchique, du maire au ministre en passant par le préfet, et que le ministre communiquait au Conseil pour avis. Après avoir entendu le rapporteur, qui jugeait le projet du point de vue technique, économique et esthétique, le Conseil proposait au ministre soit d'accepter, de refuser le projet ou de demander sa révision. La décision finale était communiquée au préfet⁶. Le procès-verbal de chaque séance était consigné dans un registre, tandis que les dessins du projet accepté, recopiés sur calque, étaient conservés par le bureau des plans rattaché au Conseil. Procès-verbaux et dessins sont aujourd'hui consultables sous forme de microfilm au CARAN.

Ces deux fonds embrassent de façon presque exhaustive l'architecture publique française de cette période : projets, réalisations, travaux pour Paris et la province et jusqu'aux territoires annexés durant la Révolution et l'Empire (961 fiches). Connus depuis longtemps des historiens de l'architecture⁷, ils n'ont pourtant jamais fait l'objet d'une étude méthodique. En effet, on l'a dit, il n'existe aucun répertoire détaillé qui permette de retrouver le ou les procès-verbaux traitant d'un bâtiment ou de l'œuvre d'un artiste. Jusqu'à aujourd'hui, les rapports et les dessins n'avaient jamais été mis systématiquement en relation. Au moment de l'inventaire du fonds iconographique (1954), notamment, aucun lien avec les procès-verbaux n'avait été établi.

Le projet d'une base de données

La richesse de cette source justifiait la confection d'une base de données. Mais quelle ampleur lui donner ? À l'origine du travail lancé dans les années 1990⁸, l'ambition était d'apporter une matière nouvelle à la constitution d'un dictionnaire des architectes français du XIX^e siècle. Le nombre des rapports à traiter incitait à choisir une méthode simple et rapide : une lecture cursive en se contentant de consigner l'essentiel (lieu, date, nature de l'édifice, nom de l'auteur du projet). Les choses devaient aller vite, car les procès-verbaux étaient réputés contenir peu de noms d'architectes. La suite a prouvé que ce n'était pas le cas.

Cet objectif limité a été immédiatement abandonné. La source était trop riche pour s'en tenir à ce survol sommaire. Une lecture univoque dévouée au récolement des données prosopographiques des architectes aurait été une faute. L'histoire de la période était si peu avancée qu'on ne pouvait se risquer sans erreurs ou distorsions, à concevoir un dictionnaire d'architectes alors que les données générales étaient mal connues. Les procès-verbaux contiennent – dans un ordre aléatoire et de façon imprévisible certes, mais continu et homogène – tant de données importantes qu'il fallait voir plus grand. Une base de données sur l'architecture publique de la première moitié du XIX^e siècle s'imposait. Elle impliquait de lire et d'analyser tous les rapports, du plus prolixe au plus bref, sans en éliminer un seul, car même les plus petits contiennent une information, un détail utile pour restituer une chaîne de travaux, pour attribuer un édifice. Il fallait aussi ordonner et rendre consultables les informations recueillies, en utilisant un logiciel facile à manier et assez puissant pour engranger une masse de données distribuées en un grand nombre de champs indexés ou rédigés et permettre des questionnements croisés⁹.

Une telle démarche nécessitait un investissement important, en temps et en moyens, mais stimulant pour l'esprit. Le parti fut donc choisi de créer une base de données informatisée à partir des registres F21*. Cependant, compte tenu de la faiblesse de la logistique (une équipe restreinte¹⁰, un encadrement minimum, des financements aléatoires), il fallait rester prudent. Le dépouillement s'arrêterait à 1840.

Pourquoi 1840 ? Jusqu'à cette date, le fonds est homogène. Si l'on excepte les premiers procès-verbaux de 1796, brefs et rédigés dans un style cursif, les registres sont remarquablement tenus, l'écriture est régulière et la rédaction soignée ; les pages blanches, les rapports oubliés et transcrits *a posteriori* sont rares. Le début de la série F21* se distingue en effet par sa qualité formelle : des volumes de format in 4°Tellière¹¹, reliés dans un cuir vert clair à l'épiderme velouté, un beau papier, une écriture facile à lire et des textes développés, rédigés sur un mode continu. En 1840, le fonds change d'aspect et de mode de rédaction, et ce pour plusieurs années. Le format des volumes s'amenuise (de petits registres in 8°, recouverts d'une toile noire), l'écriture devient exécration, à la limite du lisible. Les textes sont brefs, sommaires parfois ; on abandonne la rédaction synthétique des séances pour le compte rendu succinct des interventions de chaque membre du Conseil. Ces changements justifiaient de choisir 1840 comme date butoir¹².

La matière à traiter

Les rapports

Transcrits dans des registres pleins à craquer (300 à 500 affaires par volume dans les temps ordinaires, 1100 dans les moments de frénésie constructive des années 1812 ou 1820), les 26 900 rapports établis et discutés par le Conseil de 1795 à 1840, se présentent toujours de la même façon : au milieu de la page, la date ; au-dessous, les noms du président, du secrétaire et des membres présents ; dans la marge, les mentions essentielles (ville, département, nom ou nature de l'édifice et quelques fois le nom de l'architecte) ; puis le rapport signé et enfin l'avis du Conseil. De longueur variable selon l'importance de l'affaire, mais rarement bavards ni exagérément brefs, les rapports sont rédigés selon l'ordre d'examen des pièces exigées (plans et élévations, devis descriptif et estimatif). Le programme du projet est presque toujours exposé, parfois de façon synthétique en préambule mais, souvent aussi, d'une manière décousue dans le cours du texte. Nous nous sommes efforcés de pallier cet inconvénient en regroupant les informations le concernant dans un champ particulier de la fiche (**Rapport du Conseil** ↪ **Commentaires sur le projet**). De façon aléatoire, les rapports donnent des détails de nature très diverse (technique, administrative, biographique, et même météorologique...). Le parti a été pris de tout recueillir. Par la suite, d'infimes détails que l'on aurait pu juger superfétatoires, se sont révélés utiles à l'intelligence d'un rapport, à sa juste interprétation, au rattachement d'un dessin et à l'identification d'un édifice.

Sous une apparente neutralité administrative, la rédaction des procès-verbaux est plus variée qu'on ne pouvait l'attendre. Les formules creuses sont rares. Les procès-verbaux donnent sa place à une approche critique selon les critères de jugement définis par le Conseil. Ils sont d'une grande clarté dans l'exposé des faits, des attendus et des conclusions. Quelques fois même, apparaît un « ton » très précieux

pour l'historien. Certains rapporteurs se déprennent de la réserve administrative pour s'impliquer en utilisant le « je ». La qualité des rapports dépend aussi de celle des individus. Ceux d'Hubert Rohault de Fleury révèlent un caractère précis et méthodique : ses corrections sont logiques, remontant du général au particulier ; ses observations sur le programme, la distribution, les matériaux, le devis sont pertinents. À l'opposé Edme Grillon utilise souvent un vocabulaire macaronique, presque incompréhensible ; Jean-Marie Biet se plaît parfois à ménager les parties en présence. Malgré les consignes implicites de réserve, les personnalités transparaissent.

Les dessins

La documentation contenue dans la base pour complément « naturel » les dossiers de plans et de dessins conservés aux Archives nationales dans la série F21 1875-1908¹³, qui regroupe les planches exécutées par le bureau de dessin du Conseil¹⁴, d'après les plans, coupes et élévations dressés par l'auteur du projet, une fois ce dernier approuvé et adopté. Les plus anciens, lavés sur papier, renseignent de façon détaillée sur l'édifice (topographie des lieux, configuration des bâtiments affectés à de nouvelles fonctions). À partir des années 1820, au papier à dessin se substitue le calque sur lequel on recopie le projet adopté ou l'esquisse proposée par le rapporteur, des figures monochromes à l'encre noire (rares sont les calques aquarellés). Ces calques, généralement datés du jour d'adoption du projet, en sont comme les sténographies. Ils peuvent être assortis de légendes qui fournissent des précisions essentielles : le nom de l'auteur, le montant du devis¹⁵, la distribution.

Le Conseil, pénétré de l'importance de ses jugements, veillait sur sa collection de dessins avec un soin jaloux. Très tôt, il se préoccupa de la qualité du fonds : en octobre 1798, le chef du bureau des plans, l'architecte Poidevin, est invité à assister aux séances du Conseil pour bien se pénétrer du travail demandé et reporter convenablement les corrections sur les plans (fiche n° 19107). Le Conseil ne cessa jamais de faire à ce sujet des recommandations, imposant des normes pour l'exécution graphique (**Points particuliers abordés dans le rapport** ↪ **Procédure administrative** ↪ *système de représentation*) – plus variées qu'on s'y attendrait – et veillant à la conservation des esquisses de correction (**Points particuliers abordés dans le rapport** ↪ **Procédure administrative** ↪ *CBC, archives*). Il considérait cette collection moins comme un recours en cas de litige que comme un précieux répertoire de modèles pour l'avenir. Et c'est dans cet esprit que Charles Gourlier l'utilisa lorsqu'il publia, avec Jean-Marie Biet, Edme Grillon et Jean-Jacques Tardieu son *Choix d'édifices publics projetés et construits en France depuis le commencement du XIX^e siècle*¹⁶. Malgré ce souci, le Conseil eut du mal à préserver ses archives ; plusieurs fois, il signale la disparition de documents utiles. Aujourd'hui, l'ensemble des calques de la série F21 représente vraisemblablement une petite partie de la production sortie des mains du bureau des dessins du Conseil¹⁷.

Cette collection d'images ayant été heureusement numérisée par les Archives nationales et très récemment mise en ligne (banque de données « Archim »), l'intégration dans la base d'environ 3700 dossiers de dessins antérieurs à 1840 était possible. Ceux-ci étaient classés topographiquement (ordre alphabétique de département et de villes) et pour la plupart datés et identifiés ; il était donc facile de les relier aux rapports désormais indexés (**Références des sources aux Archives nationales** ↪ **Cote(s) du (des) dessin(s)**). La corrélation du texte et de l'image avait été jusqu'ici établie au cas par cas, au hasard de recherches ponctuelles ; elle l'est désormais pour l'ensemble de la période, de 1795 à 1840.

Dans certains cas, cependant, le rapprochement entre texte et image a été moins simple. Quelques fois, la multiplicité de rapports autour d'une affaire a pu faire hésiter. Mais souvent les détails donnés par le rapporteur – et heureusement consignés – ont permis d'assurer un lien pertinent entre texte et dessin¹⁸. Pour d'autres, nous avons choisi de procéder avec souplesse dans le rattachement et avons préféré la clarté du dossier à la stricte concordance chronologique¹⁹. Pour une soixantaine d'occurrences, la date du dessin et celle du rapport sont très éloignées, sans qu'on puisse encore expliquer pourquoi ; on a alors lié texte et dessins, en signalant l'anomalie (**Références des sources aux Archives nationales** ↪ **Remarques**). Enfin, une vingtaine de dessins ne correspond à aucun rapport ; soucieux de ne pas perdre d'informations, nous avons néanmoins signalé ces dessins « flottants » (avec sa cote et un descriptif) dans les fiches des rapports ayant des liens même ténus (type d'édifice, localisation, avatar lointain du projet...) – la mention « pour mémoire » signale le hiatus²⁰.

Rapports et dessins, désormais reliés systématiquement, vont pouvoir s'éclairer mutuellement et le dossier prendre ainsi une dimension nouvelle. La compréhension du « système des Bâtiments civils » devrait en être approfondie. On espère aussi avoir des réponses à la question : que jugeait le Conseil ? En effet, les dessins des projets examinés ont rarement été conservés. On peine donc à mesurer la distance entre la version initiale et l'état après correction et à apprécier l'objectivité du jugement. Cependant, dans quelques cas rares, la brève description du projet contenue dans le rapport pourrait suffire à pallier l'absence des originaux. Par ailleurs, tous les calques conservés dans la série F21 ne sont pas des états définitifs entérinant les corrections demandées : on note ici et là un manque de cohérence entre la description du projet adopté et son image. Les corrections préconisées ne semblent pas avoir toujours été enregistrées. Certains calques conservent encore un reflet du projet initial, enregistrant des états avant correction ou des étapes intermédiaires.

La méthode de travail

La lecture analytique

Il fallait trouver un compromis entre la fiche signalétique minimum et la copie intégrale du rapport. Le résumé analytique, fruit de la lecture intégrale du rapport qui a permis souvent le respect du vocabulaire, des expressions, voire les citations, a été choisi. En dépit du soin mis à lire et consigner ces 26 900 rapports, l'exercice est risqué, notamment pour les dossiers intéressant les grands édifices ou la voirie. Interminables, touffus, presque impossibles à synthétiser, ils ont été volontairement analysés de façon succincte, au risque de décevoir le spécialiste. Mais, quelles que soient leurs limites, les fiches de la base, qui ont pour elles le nombre, permettent des comparaisons infinies. En traitant tous les rapports selon une analyse informatisée, on les a rendus, en bloc, supérieurs à ce qu'ils sont chacun dans leur individualité, c'est-à-dire comparables.

Cet exercice de lecture analytique a été de plus en plus aisé au fur et à mesure de son avancement. La première grille de dépouillement comportait une dizaine de champs, indexés ou rédigés : cote du document, date du rapport, localisation de l'édifice, sa nature, type d'intervention, nom de l'auteur, sa profession, le nom du rapporteur, la décision prise. Les avis du rapporteur et du Conseil étaient résumés.

La chance a été de mener les premiers dépouillements non pas dans l'ordre chronologique des registres mais par « carottage » de décennies en décennies, 1795, 1810, 1820, 1830... L'évidence s'est ainsi imposée qu'une grille de dépouillement succincte convenait pour les premières années, durant lesquelles le jeune Conseil mettait en place le service et expédiait les affaires courantes (gestion des dépôts révolutionnaires, réclamation de « fonctionnaires » remerciés...), mais qu'elle était totalement insuffisante pour les rapports des années suivantes. La moisson de faits et de détails recueillis était vaine si on n'enrichissait pas à proportion la grille de dépouillement, si on ne l'affinait pas.

Les procès-verbaux des séances du Conseil fournissent des renseignements intéressant tous les aspects de l'art de bâtir (technique, économie et administration du bâtiment, de la construction à la restauration, politique urbaine) et des données précises et multiples sur les acteurs, architectes, ingénieurs, entrepreneurs, édiles... Ils renferment aussi l'exposé de la doctrine en matière d'esthétique, de construction, réparation, décoration, restauration, qualité de la construction, évolution de la technique, aménagement des villes (par le truchement de la petite voirie, la grande voirie demeurant le domaine réservé du Conseil des ponts et chaussées)²¹.

L'indexation

Le parti de prendre en compte le contenu d'un rapport jusque dans les détails a nécessité de créer des champs *ad hoc* : auteurs, intervenants, données chiffrées (montant du devis, prix des matériaux)... en prenant toujours soin de ne jamais indexer un mot ou un nom sans le relier au contexte, sans expliciter cette indexation dans les textes libres.

La fiche développée comporte une trentaine de champs indexés, ce qui permet de rendre exactement compte de la richesse de la source et renforce donc considérablement l'intérêt de la base. Elle permet d'isoler des détails, de toute nature. Les données prosopographiques englobent non seulement l'auteur du projet²², mais encore les interlocuteurs : collaborateurs directs de l'architecte (entrepreneurs, maçons, charpentiers, vérificateurs), maîtres d'ouvrage (maire, préfet, évêque), acteurs de la société civile (le donateur qui aide à construire l'église, le constructeur du système de chauffage ou de ventilation, les pétitionnaires contre un projet d'alignement, le médecin aliéniste dont le Conseil ou l'architecte sollicite l'avis²³).

Dans **Points particuliers abordés dans le rapport**, deux champs sont réservés l'un, **Procédure administrative**, aux questions et procédures administratives – recrutement des architectes, leurs honoraires, leur relation avec l'administration, avec les entrepreneurs, fonctionnement du Conseil, ses prescriptions, ses relations avec l'extérieur – et l'autre, **Elément(s) remarquable(s)**, intéressant une infinité de sujets. Dans ce champ, les points de doctrine sur les styles occupent évidemment une place majeure concurremment avec les détails intéressant l'activité de l'architecte et de l'ingénieur : la vie du chantier, les matériaux (brique, fer, fonte, pierre artificielle, pisé...), les modes et systèmes de construction (pan de bois, charpente...), les inventions foisonnantes (nouveaux matériaux, procédés d'assainissement, etc.), l'emploi des maquettes. Certaines de ces informations enrichissent notablement des points abordés naguère²⁴. Tous ces éléments indiquent clairement les centres d'intérêt multiples du Conseil et la vigueur de la période en la matière.

Ces thèmes généraux sont indexés de façon généreuse. L'abondance de la moisson rassure sur la pertinence de la démarche. Certaines entrées ont déjà permis de renouveler de grands sujets, telle celle sur le patrimoine et le Conseil²⁵ ; certaines autres ont contribué à nourrir des études très spécialisées²⁶. La recherche dans la base de ce type de mots-clés est non seulement pertinente, mais encore stimulante²⁷.

L'identification

Les données amassées sont souvent inutilisables sans un travail d'identification²⁸. De l'exactitude de l'identification dépend la valeur de l'interrogation. Ainsi, le lieu doit être précisément identifié sous peine de perdre de l'information. C'est moins l'identité des départements et des villes, tous deux presque toujours bien cités et orthographiés, que les lieux-dits – où sont établis par exemple fermes ou carrières – qui ont nécessité un effort d'identification²⁹. L'identité de l'édifice n'est pas toujours donnée dans le rapport. Elle est aisée à établir quand on cite « une église » dans un rapport sur le séminaire Saint-Sulpice ou quand on traite de la mairie-palais de justice de Bourges, que l'on sait depuis longtemps être installée dans l'hôtel Jacques Cœur. La question est moins facile quand est mentionnée « l'église paroissiale de Colmar non classée parmi les monuments historiques et cependant une des plus

remarquables sous le rapport de l'art » (fiche n° 18743). On s'est quelques fois autorisé à ajouter dans le champ **Titre du dossier (Désignation de l'édifice)** une mention aidant à l'identification de l'édifice : il en est ainsi pour les projets qui travaillent à l'établissement de la « maison de correction des femmes condamnées », future prison de la Petite-Roquette. Le lien avec une image a également permis des identifications d'édifices modestes, mais utiles dans leur catégories typologiques (ferme, auberge³⁰...).

Le travail le plus difficile est évidemment celui portant sur les personnes. Les procès-verbaux fourmillent de noms propres (plus de 8000) : auteurs des projets et intervenants divers, cités par leur patronyme, rarement associés à leur prénom. Cette collecte n'avait de sens que secondée par un effort d'identification. La multiplication des outils prosopographiques en ligne a grandement facilité ce travail³¹, permettant de nourrir le champ **Personne(s) identifiée(s) (Personnes liées au projet)**. Pour l'instant, un peu plus de 1400 noms d'architectes et d'ingénieurs y sont répertoriés. S'y ajouteront bientôt une centaine d'autres noms d'ingénieurs après vérifications dans l'inventaire de la série F14 des Archives nationales³². Ce travail suppose d'être attentif aux graphies (un patronyme peut avoir été transcrit de dix façons différentes, hier par le scribe et aujourd'hui par le recenseur), mais aussi de démêler les homonymies. Ainsi, malgré l'enquête effectuée par Olivier Liardet pour individualiser les Durand architectes (AKL), on peine encore à identifier tous ceux cités dans les procès-verbaux.

Dans tous les cas, la prudence a présidé au travail d'identification d'un auteur. Il s'agissait de lui attribuer un nom et une œuvre, c'est-à-dire de regrouper les variantes de son nom et de rattacher à son patronyme des œuvres anonymes dans les rapports. Un nom est avancé lorsqu'on peut rassembler un ensemble de rapports voisins dans le temps présentant des détails communs, comme par exemple le montant du devis. Mais on s'est gardé d'identifier l'architecte cité anonymement dans le premier d'une série de rapports sur un projet d'édifice mentionnant ensuite l'auteur par son patronyme ; en effet, il est fréquent que, dans un laps de temps court (souvent à la demande du Conseil) l'auteur d'un projet change. Dans tous les cas, que l'identification ait été proposée ou non, la démarche a été justifiée – voir les commentaires dans le champ **Personne(s) identifiée(s) (Personnes liées au projet)**. Quand rien ne permet de distinguer le travail d'un père de celui de son fils, on a pris le parti de faire débiter la carrière du fils à l'âge de 25 ans ; dans le doute, on a mentionné le père et le fils comme co-auteurs du projet.

Si des erreurs subsistent dans le lien entre les auteurs et leurs œuvres, celles-ci seront décelables en interrogeant la base par nom d'architecte. Une localisation par trop hétéroclite des lieux d'activité d'un même architecte peut indiquer un mauvais rattachement.

L'identification des intervenants n'est pas moins utile. Celle des « institutionnels » (ministres, préfets, évêques, députés, rarement cités dans les rapports par leur nom), aisée à faire, n'est pas superflue. Il n'est pas indifférent, en effet, de savoir que l'évêque de Metz soucieux d'avancer les fonds pour accélérer la construction de l'évêché, est Monseigneur Jauffret. Il avait des raisons de prouver aux Messins qu'il tenait à son diocèse (fiche n° 24989). L'identification des « particuliers » permet d'aller assez loin dans le détail, de comprendre le contexte et, partant, d'assurer la lecture d'autres items. Ainsi, reconnaître l'interlocuteur privilégié dans le projet de la maison d'arrêt de Doullens en 1819 (fiche n° 8890) – le célèbre Scipion Mourgues³³ – a permis de vérifier que le lieu-dit « Rouval » était Rouvalles-Doullens (**Points particuliers abordés dans le rapport** ↪ **Nom(s) de lieu(x) cité(s)**), là même où Mourgues avait installé une prospère filature de coton. Ce processus d'identification aide également à recouper des informations dispersées. Par exemple, le maître de forges Duval qui, dans les années 1820, travaille pour Alavoine à la cathédrale de Sées et à l'hôtel de ville de Pont-Audemer est le même Duval qui possède la fonderie de La Poulrière. Les affaires de voirie, quant à elles, mettent en scène un nombre considérable de propriétaires ; leurs noms ne sont pas tous bien transcrits, mais tous pourront servir à alimenter des recherches ponctuelles intéressantes l'histoire urbaine ou sociale.

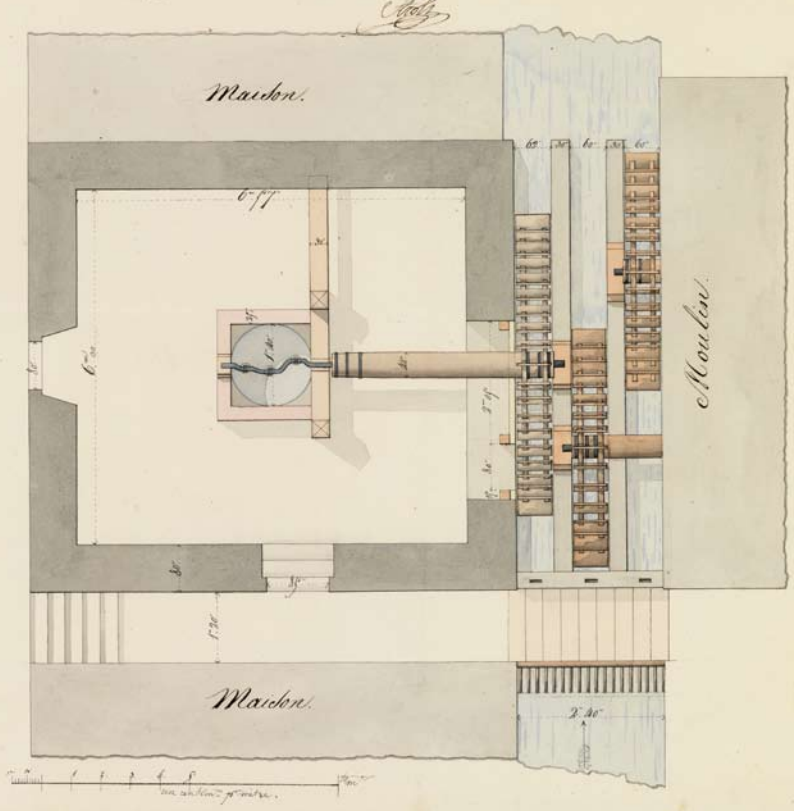
Enfin, il est désormais possible de travailler sur les entrepreneurs. Les procès-verbaux regorgent de détails de tous ordres à leur propos, une preuve supplémentaire du pragmatisme du Conseil, au moins autant garant du bon fonctionnement du bâtiment que gardien de la doctrine. Leurs noms (**Personnes liées au projet** ↪ **Intervenant(s)**), leurs relations avec les architectes et le Conseil (**Points particuliers abordés dans le rapport** ↪ **Procédure administrative** ↪ *relation entre architecte et entrepreneur ou entrepreneur ou adjudication ou réclamation d'entrepreneur et* **Élément(s) remarquable(s)** ↪ *architecte/entrepreneur ou entrepreneur...*), les mille avatars de leurs métiers (**Points particuliers abordés dans le rapport** ↪ **Élément(s) remarquable(s)** ↪ *entrepreneur, déficit ou entrepreneur faillite ou entrepreneur, qualification...*) ouvrent un champ de recherches négligé jusqu'ici par les historiens, faute d'une documentation immédiatement accessible et comparable.

L'enrichissement de la base par le dialogue avec les chercheurs

La base n'est pas exempte d'erreurs de lecture et d'identifications, et naturellement de coquilles. Des corrections et des améliorations sont prévues notamment grâce aux échanges avec les utilisateurs de la version en ligne de la base ; leurs remarques, suggestions, rapports, seront les bienvenus. Dans cet ordre d'idée, la collecte des cotes des dossiers conservés dans les archives municipales et départementales serait très utile. Elle est la clé pour reconstituer le dialogue entre le Conseil et les autorités locales.

feuille 1^{re}

Plan du bâtiment renfermant la Machine hydraulique lequel a été ainsi pendant la
 révolution a la suite de ces épreuves on a obtenu le plus grand écoulement de l'eau qui renferme le plus long
 et le plus grand dans le cas qui est arrivé pendant à être jetable par la conduite de l'eau au Château
 fait et dressé par l'ingénieur Des Combes et l'architecte Du Bât d'après les plans de l'Abbé
 de Carantony le 22 Mars 1811.



Pierre François Strolz, Projet de dépôt de mendicité : plan du bâtiment renfermant la machine hydraulique, Montbéliard, Doubs, 24 mars 1811, Archives nationales, F/21/1897/2830 © Archives nationales

La fiche détaillée et son organisation

À chacun des rapports examinés par le Conseil dans ses séances et consignés dans les registres, correspond, dans la base, une fiche portant un numéro (**n° de fiche**).

La fiche est organisée en une trentaine de champs qui restituent – par le truchement d’index ou d’un texte libre – le contenu du rapport : un édifice, situé dans telle commune, pour lequel X, exerçant telle profession, projette, à la demande du maire, de l’évêque, du préfet..., d’intervenir de telle façon, pour telle somme ; l’affaire est examinée pour la première fois, pour la x^e fois ; le rapporteur chargé du dossier a tel avis sur la question ; le Conseil a tel avis et décide de... Des dessins ont été fournis ou pas.

La fiche est organisée en 9 rubriques.

La mention *Dépouillement en cours*, en tête de la fiche, signale les rapports encore sommairement lus ; leur analyse sera complétée lors des prochaines mises à jour.

1 - Références des sources aux Archives nationales

La fiche s’ouvre sur les références aux documents originaux conservés aux Archives nationales.

Il s’agit d’abord de la **Cote du rapport** composée de la *cote du registre* renfermant le rapport, du *n° du dossier* dans le registre³⁴ et de l’indication des *pages* extrêmes qu’il occupe³⁵.

Est ensuite indiquée la **Date de discussion du rapport** en séance (année, mois, jour).

Dans les années 1820, deux registres parallèles ayant été tenus, on trouve donc, aux mêmes dates, pour les mêmes affaires, deux fois le même dossier. Le doublon n’est qu’apparent : les deux rapports, souvent rédigés de manière différente, se complètent.

La mention du ou des dessins conservés – donnant le titre, les légendes, ainsi qu’un bref descriptif du document – (**Cote(s) du (des) dessin(s)**) a été rapprochée intentionnellement de la référence au texte. Comme on l’a dit précédemment, ces deux sources, pour la première fois citées ensemble, se valorisent mutuellement.

Dans le champ **Remarque(s)** sont consignées les anomalies constatées dans la tenue du registre (solution de continuité dans la numérotation des pages ou des dossiers ; numérotation redoublée des pages ou des dossiers ; trous dans le papier ; erreur dans le nom du département, de la ville...) ou des observations intéressant l’identification de la commune, de l’édifice ou de l’auteur.

2 - Localisation de l'édifice

La zone géographique concernée est la France dans ses frontières de la première moitié du XIX^e siècle, donc sans la Savoie et le pays niçois, mais avec, jusqu'à la chute du Premier Empire en 1815, les conquêtes napoléoniennes (à savoir, tout ou partie de la Belgique, du Luxembourg, de la Hollande, de l'Italie, de l'Allemagne...).

Dans le registre, le rapport indique succinctement la localisation de l'édifice soumis à examen. Ces indications topographiques sont reprises et affinées dans la fiche.

Sont précisés :

- **Commune et Commune, transcrite du rapport** : nom de la commune sous sa forme actuelle et originelle (toponymie ancienne ou erreur de graphie). Ce dernier champ contient aussi les lieux-dits.
- **Adresse, transcrite du rapport** : noms des rues mentionnées³⁶.
- **Département ou pays (ex-province annexée) et Département ou province annexée, transcrite(e) du rapport** : nom du département (France), de l'ancienne province ou du pays (pour les anciennes provinces annexées), avec la même distinction entre forme actuelle et originelle.
- **Région** administrative.

3 - Désignation de l'édifice

Dans la quasi-totalité des cas, le Conseil statue sur un édifice. Cependant, il arrive que l'objet de son rapport ne se rattache pas à un bâtiment précis : il s'agit alors pour lui de se prononcer sur une question administrative (565 fiches) ou, plus rarement, une invention (79 fiches), une publication³⁷ (14 fiches).

Dans le cas d'un édifice, le nom sous lequel il est désigné dans le registre (en marge du rapport) est retranscrit dans le champ **Titre du dossier**. On a conservé autant que possible le libellé du titre, le disparate éventuel étant compensé par la rigueur du champ **Type d'édifice**³⁸ (voir plus bas). Cependant, pour certaines formes, très connotées historiquement, comme les couvents et les hôtels désignés comme « maisons » à l'époque révolutionnaire, on a rétabli la dénomination : « couvent Saint-Jacques » et non « maison Jacques ». On a toutefois rappelé le libellé originel dans les champs rédigés de la fiche. On s'est abstenu de transcrire le titre quand il était trop allusif, trop confus ou trop long mais on l'a reproduit sous une forme voisine dans le **Commentaire sur le projet (Rapport du Conseil)**. L'intitulé du dessin a éventuellement servi à compléter les mentions données par celui du rapport.

La nature de l'édifice est indiquée dans le champ indexé **Type d'édifice** (par exemple, église, dépôt de mendicité, prison, mobilier d'église, lavoir...). Le vocabulaire utilisé est celui du thésaurus de la base Mérimée³⁹. Quelques mots-clés cependant sont propres à Conbavil, tels « invention » (ex. projet de brevet) ou « mémoire » (ouvrage

imprimé ou manuscrit présenté au Conseil). Afin de faciliter les recherches globales, on a indiqué à quelle grande **Catégorie architecturale** appartiennent les différents types d'édifices (exemples : couvents, chapelles et églises sont regroupés dans *architecture religieuse*). Cette typologie est également reprise de la base Mérimée.

La nature des travaux projetés est consignée dans le champ indexé **Type d'intervention** : alignement (d'une voie), construction, démolition, érection (d'un monument commémoratif), examen (d'un manuscrit, d'une étude, d'un traité), isolement d'édifice, nouvelle affectation, plan d'alignement (d'une ville), reconstruction, restauration, travaux.

4 - Personnes liées au projet

Les informations sont dans un premier temps renseignées telles qu'elles sont mentionnées et orthographiées dans le procès-verbal ou telles que l'on a pu les lire (**Données transcrites du rapport**).

Il s'agit d'abord de celles concernant le ou les **Auteur(s)** : *nom* (la mention du prénom étant rarissime), *profession* (exemples : architecte départemental, inspecteur, architecte de la ville, ingénieur en chef, conducteur, maçon...), puis *lieu* de résidence ou d'exercice. On a choisi le mot « auteur » car le Conseil examinait aussi bien le projet de l'architecte départemental que celui du maçon local ou du maire de la ville ; en effet, le critère retenu pour que le Conseil fût saisi n'était pas la qualité de l'auteur mais le montant du devis.

Il s'agit ensuite des **Intervenant(s)** (sont considérés comme tels l'entrepreneur, le vérificateur, mais aussi le médecin-expert pour un projet d'hôpital, le député qui soutient un auteur, le spécialiste de l'hydraulique ou de l'enseignement primaire, le préfet, l'évêque, le ministre nommé dans le rapport comme soutenant ou combattant particulièrement le projet, le propriétaire touché par un alignement...) : *nom*, *profession*, *lieu* de résidence ou d'exercice.

Lorsque l'auteur du projet (le plus souvent architecte ou ingénieur) a pu être identifié, celui-ci apparaît spécifiquement dans le champ **Personne(s) identifiée(s)**.

Dans ce champ, sont cités le nom tel qu'il est orthographié aujourd'hui, et, quand on les connaît, les prénoms, les dates de vie et de mort, les titres... ; la *bibliographie* mentionne les sources utilisées pour l'identification. Les *commentaires* indiquent, le cas échéant, le degré de certitude sur la valeur du lien établi entre la personne et les œuvres, ou toute information utile.

Du champ **Personne(s) identifiée(s)** sont exclus les rapporteurs intervenant comme tels. Chacun d'eux ayant produit des milliers de rapports, le nombre des références aurait rendu l'outil inopérant.

5 - Coût

Ce bloc regroupe en trois champs les données chiffrées, financières, du projet : le montant du **Devis** et des travaux supplémentaires, le montant des **Honoraires** de l'auteur⁴⁰ et les **Prix de détail** (exemples : prix au m² ou au m³ des matériaux, salaire d'ouvrier, frais de voyage ou de bureau...).

Cet ensemble est riche d'informations sur l'importance du projet. Il éclaire aussi la nature de certains crédits (par exemple une souscription pour la construction d'une église, le don d'un particulier), l'importance des dépassements, le traitement des architectes, des vérificateurs... Il fournit nombre d'indications intéressant le renchérissement des matières premières et la disparité entre Paris et la province en matière de coût de la main d'œuvre et des matériaux.

On a pris soin de recueillir aussi les informations contenues dans les tableaux de répartition des crédits annuels (particulièrement détaillés dans les années 1798 et suivantes et pour les grands chantiers parisiens), de même que les tableaux de dépenses engagées et liquidées et les mémoires de travaux (nom de l'architecte, des divers entrepreneurs, des sommes payées par corps d'état et par année)⁴¹.

Les données ainsi récoltées et classées, intéressant 40 ans d'histoire économique du bâtiment, constituent une mine pour une recherche future dans un domaine presque totalement inexploré. C'est une des richesses de la base.

6 - Rapport du Conseil

Le nom du rapporteur est cité en premier (**Rapporteur**). C'est toujours l'un des architectes membres du Conseil.

Viennent ensuite les **Commentaires sur le projet**. Ils précisent les attendus du programme, la nature de l'intervention : installation d'un dépôt de mendicité pour 2000 mendiants dans une abbaye, reconstruction d'un clocher, travaux dans la lingerie d'un hôpital, historique d'une affaire (projet élaboré en 1787, repris en 1810, discuté plusieurs fois par le Conseil...). Ces commentaires sont sans doute le reflet fidèle du programme fourni, mais celui-ci est indéniablement reformulé par le rapporteur. C'est pourquoi il est placé dans le bloc **Rapport du Conseil** et non dans celui relatif à la **Désignation de l'édifice**.

L'**Avis du rapporteur** présente, sous forme de texte libre, le résumé analytique du rapport sur le projet (critiques, approbation, propositions...). Dans ce résumé, la mention « [détail] » informe le lecteur qu'il a intérêt à se reporter à l'original.

L'**Avis du Conseil** présente, toujours sous forme de texte libre, le résumé analytique de l'avis du Conseil sur le projet (critiques ou approbation de l'avis du rapporteur...).

La **Décision du Conseil** – ou plutôt l’avis qu’il présente au ministre – est donnée dans un champ indexé : adoption, adoption avec réserve (sur quelques détails, le projet doit être amendé), ajournement (entraînant une reprise du projet et une nouvelle présentation devant le Conseil, à une date indéterminée), refus.

7 - Points particuliers abordés dans le rapport

Ce bloc regroupe quatre champs indexés qui permettent d’isoler et de mettre l’accent sur des points très particuliers évoqués dans le rapport, éléments liés à l’affaire ou occasion pour le rapporteur ou le Conseil de digressions administratives, techniques, historiques, architecturales, voire personnelles.

Ce sont tout d’abord des éléments concernant la **Procédure administrative** (élaboration, validation, mise en œuvre des projets). Les données indexées ont notamment trait au fonctionnement du Conseil, à la gestion de l’affaire, à des questions générales intéressant la vie administrative, les règlements de constructions... (exemples : *CBC, fonctionnement* ; *CBC, contestation* ; *mémoires de travaux* ; *nomination d’architecte* ; *réclamation d’honoraires* ; *rapporteur, correction* ; *série des prix* ; *adjudication...*)⁴².

Dans le champ **Nom(s) de personne(s) cité(s)** sont indexés des personnages qui ne jouent aucun rôle dans l’affaire : roi de France (Henri IV), artiste (Léonard de Vinci, François Mansart), écrivain, homme politique, dédicataire d’un monument commémoratif (Charrette, Desaix), mais qui intéressent la mémoire collective.

Le champ **Nom(s) de lieu(x) cité(s)** regroupe les termes de géographie physique cités dans le rapport (rivière, fleuve, carrière⁴³, source, montagne...), les noms de villes françaises ou étrangères (italiennes presque toujours) dans lesquelles s’élève un édifice proposé en modèle ou dans lesquelles résident des personnes citées. Les indications mentionnées ici complètent parfois celles données dans le rapport consacré spécifiquement à cet édifice. Ainsi, les débats concernant le juste prix des décors à réaliser pour le théâtre de Lyon (fiche n° 17648) sont l’occasion d’une comparaison avec les travaux du même type réalisés au Havre : les prix de détail mentionnés permettent de compléter les données financières évoquées dans les rapports relatifs au théâtre du Havre (fiche n° 20731).

Le champ **Élément(s) remarquable(s)**⁴⁴ contient enfin la masse hétéroclite mais extraordinairement suggestive des centres d’intérêt multiples du Conseil – outre les questions techniques évoquées plus haut – celles relatives à la lutte contre l’*incendie* (85 occurrences) ou à l’utilisation du *paratonnerre* (124 occurrences).

8 - Historique

Dans ce champ, sont regroupées les indications contenues dans le rapport qui peuvent éventuellement aider à suivre l’histoire du projet⁴⁵.

Parfois mentionnée, la date du ou des rapport(s) antérieur(s) à celui analysé (**Rapport(s) antérieur(s)**, année, mois, jour) permet de suivre l'affaire dans le temps. Pour faciliter la recherche dans la base, on a accompagné cette date de la cote du registre, du n° de dossier et des indications de pages correspondant à ce ou ces rapport(s) antérieur(s) ; le travail est en cours.

Parfois mentionnée, la date de **Rédaction du rapport** (année, mois, jour) est également intéressante : le rapprochement de cette date avec celle de la discussion renseigne alors sur la célérité du Conseil à traiter des affaires, sur son degré de surcharge de travail, ce dont souvent il se plaint.

Enfin, dans la rubrique **Date de début du projet ou liée au projet** sont consignées toutes les autres informations chronologiques citées dans le rapport (par exemple une phase de l'histoire de l'édifice, la date de la construction d'un bâtiment ancien sur lequel on envisage des travaux, la date de début du projet...). Les données recueillies ne sont pas toujours explicites ; on a cependant tenu à les consigner.

9 - Bibliographie

Dans ce champ – encore peu renseigné à ce jour – figurent les articles ou les ouvrages récents sur l'édifice ou l'auteur concernés.

L'interrogation en ligne

Recherche experte

Pour des questions de clarté, les rubriques du formulaire d'interrogation sont réparties dans trois grandes parties :

- rubriques relatives au projet soumis à l'examen du Conseil,
- rubriques relatives au rapport issu de cet examen,
- rubrique relative à la procédure administrative (projet soumis et travail du Conseil)

L'utilisateur a la possibilité de croiser des interrogations sur l'ensemble des rubriques.

Liste des rubriques sélectionnées pour l'interrogation :

• **Dénomination** [*sélection dans un menu déroulant*]

Il est possible d'interroger :

- soit une catégorie architecturale dans son ensemble [*sélection directe*]
- soit un type d'édifice particulier [*sélection en deux étapes : sélection de la « catégorie architecturale » à laquelle appartient le type d'édifice recherché, puis sélection dudit type d'édifice*]

Exemple Pour rechercher les dépôts de mendicité, sélectionner d'abord « architecture hospitalière, d'assistance ou de protection sociale » dans le premier menu déroulant puis « dépôt de mendicité » dans le second.

- **Type d'intervention** [*sélection dans un menu déroulant*]
- **Commune** (*France/étranger*) [*texte libre*]
- **Département** [*sélection dans un menu déroulant*]
- **Pays** (*ancienne province annexée*) [*sélection dans un menu déroulant*]

- **Personne** (*auteur/intervenant*) [*texte libre*]

Il est recommandé d'entrer un seul nom, sans prénom. La troncature est possible en ajoutant « * ».

Exemple Pour trouver l'architecte Leclère, quelle que soit l'orthographe utilisée, entrer « Lecl* » afin d'obtenir tous les « Leclère », « Leclerc » ou « Leclair ».

- **Coût** [*boîte à cocher*]

La boîte à cocher « avec mentions d'éléments financiers » permet de limiter les résultats aux fiches dans lesquelles apparaissent des éléments financiers.

- **Date de discussion du rapport** [*sélection dans trois menus déroulants*]

Il est possible d'interroger :

- l'année seule
- l'année et le mois
- l'année, le mois et le jour

- **Contenu du rapport** [*texte libre + boîte à cocher*]

Il est possible d'entrer un ou plusieurs mots, en sachant que les fiches obtenues seront celles qui contiennent l'ensemble des divers mots choisis. Il est possible de rechercher une expression précise en utilisant les guillemets.

La boîte à cocher « en tant qu'élément remarquable » permet de limiter la recherche du ou des mot(s) choisi(s) pour la rubrique « contenu du rapport » au seul champ « élément remarquable » de la base de données.

Exemple Pour écarter les occurrences du mot « brique » relatives à la simple utilisation du matériau dans tel ou tel édifice et ne garder que les mentions « remarquables » (procédé de fabrication, provenance, type de pose, etc.), entrer « brique » dans la rubrique « contenu du rapport » et cocher « en tant qu'élément remarquable ».

- **Décision du Conseil** [*sélection dans un menu déroulant*]
- **Rapporteur** [*sélection dans un menu déroulant*]
- **Cote** [*sélection dans un menu déroulant*]

- **Dessin(s) attaché(s)** [*boîte à cocher*]

La boîte à cocher « présence de dessins » permet de limiter les résultats aux fiches pour lesquelles il existe un ou plusieurs dessin(s) attaché(s).

- **Procédure administrative** [*sélection dans un menu déroulant*]

Exemples d'interrogations croisées :

Exemple Pour obtenir les fiches concernant l'hôtel de ville de Mirande dans le Gers, sélectionner « architecture de l'administration ou de la vie publique » puis « hôtel de ville » dans **Dénomination**, entrer « Mirande » dans **Commune (France/Etranger)**, et sélectionner « Gers » dans **Département**.

Exemple Pour obtenir les fiches relatives à des systèmes distributifs utilisés pour les préfectures et pour lesquelles un ou des dessin(s) sont attaché(s), sélectionner « architecture de l'administration ou de la vie publique » puis « préfecture » dans **Dénomination**, entrer « distribution » dans **Contenu du rapport**, et cocher « présence de dessins » dans **Dessin(s) attaché(s)**.

Exemple Pour obtenir les fiches qui correspondent aux projets de réutilisation de bâtiments à usage de prison qui n'ont pas satisfait le Conseil, sélectionner « architecture judiciaire, pénitentiaire ou de police » puis « prison » dans **Dénomination**, « nouvelle affectation » dans **Type d'intervention** et « refus » dans **Décision du Conseil**. Attention ! Pour répondre pleinement à la question, il faudra également faire une seconde recherche en sélectionnant cette fois « ajournement » dans **Décision du Conseil**.

Présentation des résultats

Les résultats de la recherche apparaissent sous forme d'une succession de fiches courtes qui ne reprennent que les données des champs essentiels de la base, à savoir :

- Type d'édifice
- Commune
- Département ou pays (ex-province annexée)
- Date de discussion du rapport
- Type d'intervention

À ces cinq champs s'ajoute la mention *Dépeuplement en cours*, s'il y a lieu.

Une icône signale la présence de dessins attachés.

Pour accéder aux fiches détaillées, il suffit de cliquer sur la mention correspondant au type d'édifice (première ligne de la fiche courte).

Recherche par n° de fiche

Si l'utilisateur souhaite consulter à nouveau un rapport précis du Conseil, il peut directement retrouver la fiche correspondante dans la base en entrant son n°.

Recherche experte

Interrogation sur le projet

| | |
|--------------------------------------|---|
| Dénomination | architecture de l'administration ou de la préfecture |
| Type d'intervention | tous |
| Commune (France/étranger) | |
| Département | tous |
| Pays (anc. province annexée) | tous |
| Personne (auteur/intervenant) | |
| Coût | <input type="checkbox"/> avec éléments financiers |

Interrogation sur le rapport issu de l'examen du projet

| | |
|-----------------------------|--|
| Date de discussion | An - Mois - Jour |
| Contenu du rapport | distribution <input checked="" type="checkbox"/> en tant qu'élément remarquable |
| Décision du Conseil | toutes |
| Rapporteur | tous |
| Cote | toutes |
| Dessin(s) attaché(s) | <input checked="" type="checkbox"/> présence de dessins |

Interrogation sur la procédure administrative

| | |
|----------------|------|
| Critère | tous |
|----------------|------|

Personne(s) Identifiée(s)

- Harou, Jean-Baptiste-Philippe (1760-09-19 - 1822-01-13)
connu également comme Le Romain

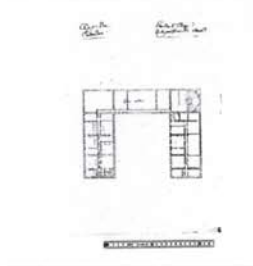
Commentaires : Bauchal : dates 1761-1822 ; AKL 1760-1822

Sources : Bauchal, p. 666 ; AKLindex

- Peyre, Antoine-François (le Jeune) (1739-04-05 - 1823-03-07)
connu également comme Peyre, (le Jeune)

Commentaires : oncle d'Antoine-Marie Peyre ; membre adjoint du Conseil dans les années 1795 ; membre titulaire de 1798 à 1815.

Sources : AKLindex



Coût

Devis : 141.720,08

Rapport du Conseil

Rapporteur : Cellerier

Commentaires sur le projet : Présentation du nouveau projet corrigé : agrandi, avec 1 partie en retour d'équerre entre cour et jardin, l'autre partie formant 1 aile parallèle à l'ancien bâtiment. Aile à droite (ancien bâtiment) : administration; aile opposée : habitation du préfet. Corps de logis du fond : grands appartements de représentation, grand porche, escalier circulaire, à g. cuisines ; au 1er étage, 2 antichambres, 1 grand salon, avant-corps sur 2 étages avec salle à manger, billard, buffet. Aile neuve : rez-de-chaussée vestibule conduisant à l'escalier et à la cuisine, 1er étage : antichambre, salle à manger, salon, 2 chambres, 1 cabinet; 2e étage: chambres de service. Aile dr., ancienne distribution des services du préfet.

Avis du rapporteur : 1er projet de Harou-Romain refusé par le Conseil sur avis de Peyre, malgré les protestations du préfet. Après conférence avec Peyre, Harou a fourni 1 second projet examiné ici, sur le même emplacement que le 1er, l'hôtel rue Saint-Laurent, mais agrandi. Cellerier, comme Peyre, aurait préféré 1 local + aéré et élevé, mais le décret impérial précise que l'on doit agrandir l'ancienne préfecture. Porche ouvert, bien conçu pour passage des voitures, rappelle ceux des palais de Rome, assainit et embellit la cour. Bon effet de l'escalier circulaire mais l'agrandir pose des problèmes car dessert cuisines et appartements (risque de confusion entre invités et gens de cuisines). Modifier dispositions des pièces et faire escalier de communication entre salle à manger et cuisine. Bonne distribution de l'aile neuve; quelques modifications (escalier). Réserves sur le décor de la façade, notamment la grande inscription qui interrompt les croisées du 2d étage. Devis faible, mais correspond aux prix des entrepreneurs. Autoriser.

Avis du Conseil : Tenir compte des corrections.

Décision du Conseil : adoption

Points particuliers abordés dans le rapport

Nom(s) de lieu(x) cité(s) : Rome, palais

Élément(s) remarquable(s) : préfecture, distribution

Historique

Rédaction du rapport : 1812-02-23

Fiche détaillée n° 05385

Références des sources aux Archives nationales

Cote du rapport : registre F21*2492, dossier n° 65, page(s) 101-105

Date de discussion du rapport : 1816-11-09

Cote(s) du (des) dessin(s) : A.N., F21/1897/2830, Montbéliard ('Haut-Rhin' sic) [Doubs], dépôt de mendicité à établir dans le château: plans, élévations et coupes (infirmieries, oratoire, buanderie, bâtiment des femmes), signés Stroz directeur des travaux, 20-12-1813, 8 calques dont 4 en déficit.

Remarques : Dessins de 1813 rattachés par défaut à ce rapport qui mentionne les travaux faits entre 1811 et 1813.

Localisation de l'édifice

Commune : Montbéliard

Commune, transcrite du rapport : Montbeillard

Département ou pays (ex-provinces annexées) : Doubs

Département ou province annexée, transcrite du rapport : Haut-Rhin

Région : Franche-Comté

Désignation de l'édifice

Dénomination : dépôt de mendicité ; château

Type d'intervention : travaux

Personnes liées au projet

Auteur(s), données transcrites du rapport

- ▶ Stroz / ingénieur des ponts et chaussées / Porentrui
- ▶ Schwartzlein / entrepreneur

Intervenant(s), données transcrites du rapport

- ▶ Fabre / chef de bâtiment du génie
- ▶ Janinet / architecte de département

Personne(s) identifiée(s)

- ▶ Janinet, Pierre-François (? - ?), avant 1814- 1826?

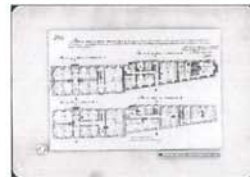
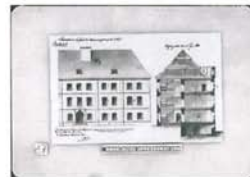
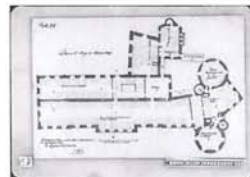
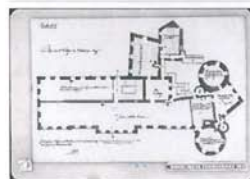
Commentaires : ca. 1814, chargé de 'travaux majeurs' par 'plusieurs architectes distingués de la capitale' ; possède alors une maison à Paris (A. Bondon)

architecte du département du Haut-Rhin jusqu'au 25 juin 1826, date de sa démission (registre de la préfecture cité par A. Bondon); dit aussi ingénieur de la ville de Metz

Sources : Base Mérimée ; Anne Bondon, thèse 2009 ; A. D. Haut-Rhin, 4N138)

- ▶ Stroz, Pierre François (1769-09-13 - 1826-01-01)

Sources : Arch. nat., F14/2326/2 ; A. D. Haut-Rhin, 1 S114



Un outil pour une nouvelle histoire de l'architecture du début du XIX^e siècle

Les quarante-cinq premières années de l'activité du Conseil des Bâtiments civils marquent un moment crucial dans la vie architecturale du pays. Pour les protagonistes de cette aventure, la tâche est immense. Depuis la Révolution, beaucoup de choses ont changé, à commencer par la manière de mesurer⁴⁶ et de compter. Il faut élaborer et faire évoluer des programmes nouveaux – et non des moindres (préfecture, hôpitaux, écoles, théâtres, séminaires...) – parfois très coûteux et des plus problématiques (prisons, dépôts de mendicité...); équilibrer les programmes mixtes (halle-mairie, tribunal-mairie...), une formule originale appréciée alors, à laquelle les historiens commencent à s'intéresser. Il faut réorganiser la profession, rongée par la concurrence des ingénieurs, gênée par la présence d'amateurs « sans qualité »⁴⁷, et veiller à la bonne organisation des concours⁴⁸. Il faut également, pour le Conseil lui-même, clé de voûte du système, s'organiser, se réorganiser même plusieurs fois, affiner ses instruments de travail, asseoir son autorité⁴⁹. Il lui faut imposer des règles comptables, une gestion administrative centralisée, élaborer des modèles et des formes nés de la fascination pour l'Italie et de la méfiance pour les manières anciennes de construire et d'orner, ce qui entraîne de fait la prééminence de Paris sur la province, de l'architecture savante sur l'architecture populaire. Il lui faut s'interroger sur les styles et accompagner les nouveaux courants de pensée, telle l'émergence de la notion de monument historique.

Bien indexées, reliées à des données chronologiques, topographiques, typologiques et prosopographiques immédiatement interrogeables, les informations contenues dans la base Conbavil permettront de reprendre l'histoire de l'architecture française des années 1795-1840 sur plusieurs points touchant en particulier aux programmes, à la réutilisation des édifices, à l'économie du bâtiment et à la profession d'architecte.

Le programme est une des préoccupations constantes du Conseil. Sa cohérence par rapport à la destination de l'édifice projeté est examinée dans le détail, quelle que soit l'importance du projet, palais de justice ou lavoir. Les chiffres sont éloquentes : en quarante-cinq ans, le Conseil a rendu 3860 rapports concernant des prisons, 1300 des écoles, 1250 des palais de justice, 1044 des préfectures, 930 des dépôts de mendicité, 800 des églises à construire de neuf, 800 des séminaires, 520 des théâtres, 511 des hôpitaux... Il a discuté 1300 fois de projets d'écoles et, dans ce cadre, plus de 70 fois de l'enseignement mutuel (**Elément(s) remarquable(s)**). Aussi, les rapports du Conseil sont-ils une des meilleures sources pour étudier l'évolution des programmes et les raisons de cette évolution.

La base a, en outre, un intérêt documentaire avéré pour aborder la question de la réutilisation des édifices hérités du passé⁵⁰. En quarante-cinq ans, le Conseil a débattu près de 2500 fois de la question d'une nouvelle affectation à donner à des bâtiments devenus publics depuis 1790. Dans les années 1800-1810, une véritable

frénésie d'installation de dépôts de mendicité ou de prisons dans les couvents et les châteaux désaffectés s'empare des préfets⁵¹. La question est d'autant plus intéressante que, pour 455 rapports, on dispose à la fois du commentaire sur le projet et du plan du bâtiment réaffecté (exemple : le projet d'installation d'un dépôt de mendicité dans le château de Montbéliard au début des années 1810). La base permet ainsi de reprendre en profondeur l'histoire de la réutilisation des édifices au début du XIX^e siècle. La question a été déjà très souvent abordée, mais de façon ponctuelle. Une nouvelle approche fondée sur le grand nombre est désormais possible. Croiser les entrées *nouvelle affectation* et *patrimoine* dans **Elément(s) remarquable(s)** permettra également de savoir de façon précise comment, à certains moments, l'usage que l'on fait d'un bâtiment prime sur sa valeur patrimoniale, pour les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et le Conseil.

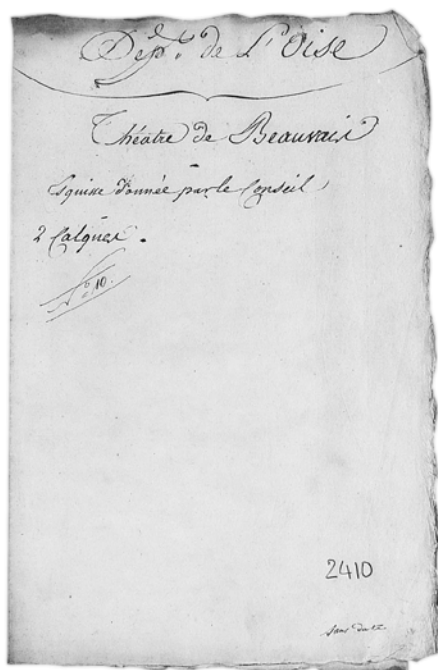
La qualité de la gestion comptable est également une des missions du Conseil, comme le prouvent les quelques 14800 fiches fournissant des indications chiffrées sur les devis, les honoraires et sur le détail des prix des matériaux. Les réactions du Conseil devant l'importance de ces sommes (souvent très élevées) expliquent la minutie, poussée parfois jusqu'à l'excès, de son travail de correction. Ces données, pour la première fois rassemblées et comparables sur quarante-cinq ans, ne peuvent qu'être profitables à notre discipline qui les a jusqu'ici négligées.

Des réponses pourront être par ailleurs apportées à l'importante question du rôle joué par le Conseil dans la structuration de la profession d'architecte. Constituée d'artistes éminents, l'institution se devait de défendre la profession. D'où sa méfiance à l'égard des ingénieurs formés et organisés⁵², comme des maçons dont le manque de culture n'exclut pas le savoir-faire⁵³. Mais le combat était difficile, car le manque d'architectes dignes de ce nom était patent : en 1820, le préfet du Finistère lance un cri d'alarme à ce sujet. Pour relever le niveau de la profession, le Conseil use de stratégies diverses. La plus directe est de veiller au recrutement des architectes d'arrondissement et de département⁵⁴, au bon déroulement des carrières, aux traitements... La plus sournoise est de s'attaquer aux usages locaux encore très vivants, notamment dans le midi de la France. Les architectes Prix de Rome qui siègent au Conseil reconnaissent être parfois déconcertés par des projets mettant en œuvre des procédés constructifs traditionnels⁵⁵ décrits dans une langue qu'ils avouent ne pas comprendre. La base permettra de mesurer la volonté du Conseil de réglementer et d'homogénéiser les pratiques constructives. Presque toujours, le Conseil soutient l'architecte du département contre l'auteur local et l'architecte parisien contre l'architecte provincial⁵⁶.

De tous les thèmes retenus pour élaborer la grille de dépouillement des rapports, celui de la nature des corrections demandées et faites par le Conseil est l'un des plus difficiles à indexer de façon satisfaisante⁵⁷. La matière est pléthorique : la correction structure tous les rapports et elle est parfois complexe à saisir dans ses attendus et dans ses conséquences. On pouvait craindre que cette indexation n'apporte rien

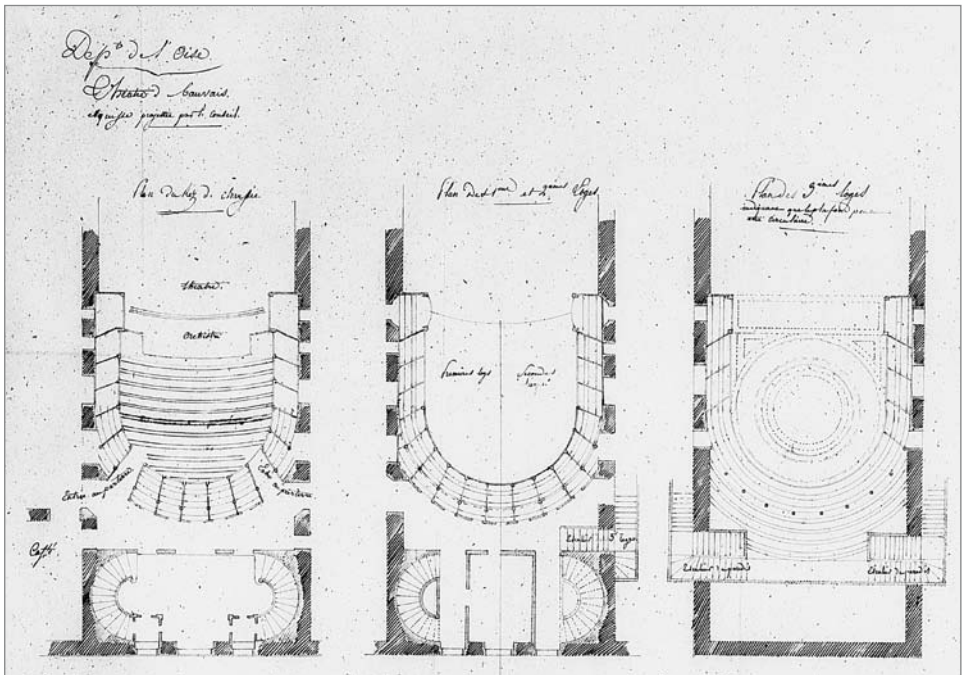
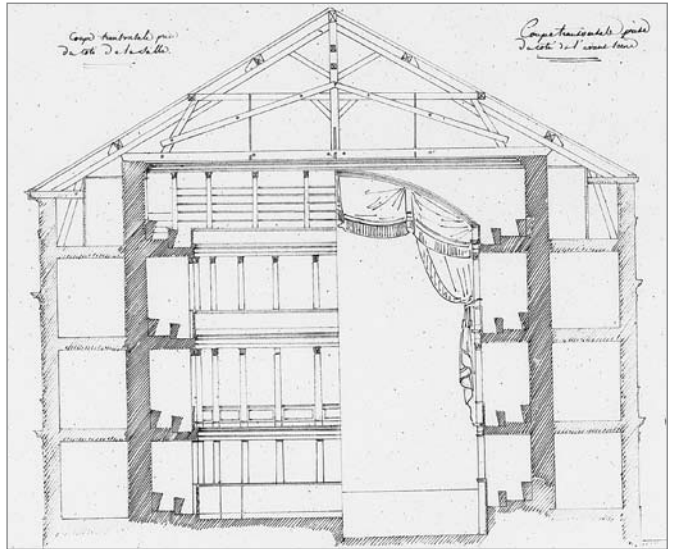
que l'on ne sache déjà. La mainmise du Conseil sur un projet n'est pas une surprise. En revanche, les cas de résistance de l'auteur sont plus novateurs ; plus fréquents aussi qu'on ne pourrait le penser, sont les cas d'instauration d'un dialogue fructueux entre le Conseil et l'auteur d'un projet. Le soin que nous avons mis à analyser finement la relation entre le Conseil et l'auteur du projet devrait permettre d'apporter des éléments de réponse à une question qui traverse l'ensemble des rapports : de quelle conséquence a été le travail d'examen du Conseil sur l'invention de l'architecte ?

Françoise Boudon



Jaquette du dossier relatif
au théâtre de Beauvais

Plans et coupes du théâtre de Beauvais, Oise, [esquisse donnée par le Conseil en octobre 1815], Archives nationales, F/21/1894/2410 © Archives nationales



Notes

1. *Archives nationales, F21*2470- 2588. Conseil des bâtiments civils et Commission de révision des comptes de travaux de la Direction des Travaux de Paris. Répertoire numérique* par Brigitte Labat-Poussin et Werner Szambien, 1989, texte dactylographié.

2. Quelques tables par matières ou départements enrichissent les registres F21*1470-2487 (an IV-1815).

3. Sur l'histoire du Conseil, il faut s'en tenir encore à l'ouvrage de Charles Gourlier, *Notice historique sur le service des travaux et sur le Conseil général des bâtiments civils depuis la création de ces services en l'an IV (1795) jusqu'à 1895*, Paris, Imprimerie nationale, 1895, 227 p.

4. Les bâtiments dépendant du ministère de la Guerre ne relevant pas de la compétence du Conseil. Cependant, celui-ci a pu être amené à délibérer sur des projets intéressant l'architecture militaire (1715 fiches dont 103 pour les fortifications d'agglomération et 863 pour les gendarmeries).

5. La somme au-delà de laquelle il fallait l'autorisation préalable du ministre de l'Intérieur était de 1 000 F en 1805, 3 000 puis 5 000 F en 1806, 20 000 F en 1821 (Charles Gourlier, *Notice historique... op. cit.* note 5, p. 21).

6. C'est donc dans les cartons des séries *ad-hoc* aux archives départementales qu'il faut chercher le texte intégral des rapports du Conseil.

7. Parmi eux, Georges Teyssot est sans doute un des pionniers en la matière. On citera l'étude qu'il signa avec Gilbert Erouart, *Notes et recherches sur les Bâtiments civils*, Contrat DGRST, 1962.

8. Des financements modestes mais réguliers du CNRS, du ministère de la Recherche, du ministère de l'Équipement et du Logement, du ministère de la Culture ont permis de rétribuer pendant dix ans une petite équipe d'étudiants avancés (DEA ou début de thèse), attelés au travail de dépouillement et de saisie. Calendrier : printemps 1988, appel d'offres du ministère de la Recherche ; septembre 1988, contrat signé avec le Centre de recherches sur l'histoire de l'architecture moderne (CNRS-Université Paris IV, CRHAM) ; janvier 1989, mise au point de la grille d'analyse, choix du logiciel ; 1989-1998, lecture, analyse, saisie, correction ; 1998, deux tiers des rapports sont analysés ; 1998-2005, arrêt du travail ; depuis 2006, grâce à l'INHA, la lecture, la saisie et les corrections ont repris ; printemps 2009, mise en ligne sur le site de l'INHA.

9. Le premier logiciel documentaire utilisé, Texto, était dans les années 1990 considéré comme le meilleur disponible, mais sa capacité limitée (pas plus de 4000 signes par fiche) obligeait à adopter un style télégraphique, voire à réduire le texte avec la simple mention « [détail] ». Le logiciel utilisé depuis 2000 (FileMaker Pro) n'impose aucune limite de caractères. Ce changement explique la disparité

actuelle dans la rédaction des fiches, souple ou hachée, avec parfois des abréviations qui gênent la lecture. Cet inconvénient disparaîtra dans les prochaines versions.

10. Ont participé à cette aventure, outre Fabienne Labbé qui en a été la cheville ouvrière, Isabelle Bador, Elise Brindamour, Fabienne Cirio, Hughes Fiblec (+), Hélène Frouard, Catherine Guessaz, Etienne Hamon, Mathilde Huet, Murielle Jen, Valentine Labat, Jean-Baptiste Minnaert, Jean-François Pinchon, Gilles Plum, Etienne Vacquet. Laetitia Briancard dispensait les conseils informatiques. Plus récemment, l'entreprise a profité du travail de Peggy Rodriguez pour identifier les architectes, de la lecture de Ronan Boutier pour les fiches intéressant le Louvre et les Tuileries, de Caroline Hoppels pour celles traitant des prisons de Paris. Isabelle Havadra a bien voulu se charger de la rude tâche du lissage de l'ensemble. La collaboration avec ces étudiants a été des plus fructueuses. Le travail autour du Conseil a été l'occasion d'une sorte de séminaire informel mais permanent sur les questions d'architecture.

11. Il s'agit du format 34 x 44 cm adopté par l'administration depuis le chancelier Michel Le Tellier.

12. Le dépouillement a été conduit jusqu'au registre F21*2536 qui clôt la série des « registres verts ». Ce registre contient les procès-verbaux des séances jusqu'en 1842 ; leur contenu est en général assez pauvre. Ont été intégrés en outre à la base 71 rapports issus de dépouillements ponctuels pour les années 1848-1860.

13. Le lien rapport/dessin a été établi également avec d'autres documents conservés dans des fonds iconographiques comme la série N des Archives nationales ou le recueil de dessins de A. J.-B. G. de Gisors (Bibliothèque de l'Institut, ms 1044). Il reste à investiguer d'autres séries des Archives nationales et évidemment des archives départementales.

14. Le bureau des dessins fut créé dès 1796. Michel Penchaud y travailla dans les années 1800. Guillot, souvent cité dans les rapports (67 occurrences), semble avoir été un des plus actifs ; à plusieurs reprises, le Conseil lui demanda de recomposer un projet. En 1809, il désigna Guillot pour dresser les plans de l'église d'Apremont (Ain), considérant qu'il sera facile de suivre ce projet « étant premier dessinateur du Conseil et habitué aux idées d'économie et aux vrais principes d'architecture » (fiche n° 11478). Après une dizaine d'années d'activité au Conseil, Guillot s'installa comme architecte dans l'Yonne.

15. Arch. nat, F21/1884/2508, Arras, cathédrale St-Waast achèvement, 1810, projet de Clavareau : sur le plan, est porté le montant d'un devis présenté comme « très économique » (107 766 F), inférieur en effet aux propositions contemporaines qui étaient de 625 320 F.

16. Gourlier, Biet, Grillon, Tardieu, *Choix d'édifices publics projetés et construits en France depuis le commencement du XIX^e siècle...*, Paris, Louis Colas, libraire-éditeur, 3 vol., 1837-1844.

17. En 1954, les dessins de la série ont été inventoriés (*Archives nationales, F21 1875 à 1908. Collection des plans des édifices départementaux soumis à l'examen du Conseil général des bâtiments civils*, par F. Lartigue et S. Olivier, texte dactylographié, 1954). Depuis cette date, le fonds a souffert. Le développement de l'histoire de l'architecture du XIX^e siècle, à partir des années 1960, a multiplié les communications et donc les altérations et les disparitions de dessins, notamment pour les grands édifices. En 1992, on décida de microfilmer le fonds. On en profita pour effectuer une nouvelle cotation des dossiers (ils sont désormais numérotés de façon continue). En même temps, on procéda au recellement, ce qui permit de constater les « déficits ».

18. Ainsi, le lien entre rapport et dessin a été facilité dans le cas de l'église de Vaire-sous-Corbis dans la Somme (projet de restauration de Sénéchal, 1812) par la description des corrections à apporter au plan (fiche n° 25984), ou dans celui du haras d'Angers par le détail des réparations à faire pour conforter les poutres défectueuses de l'écurie (fiche n° 20762).

19. Dans les années 1819-1820, le Conseil examine le projet de construction de l'église du Château-des-Prés (Jura). En septembre 1819, un premier projet, présenté par un certain Guy, « expert », jugé faible, est rejeté ; le Conseil suggère de s'adresser à un architecte (fiche n° 9378). En octobre 1819, si l'on en croit la date portée sur les calques qui en ont été faits, un nouveau projet est dressé. Le 27 juillet 1820, ce projet passe devant le Conseil qui le critique en détail. Ces détails correspondent aux dessins. C'est à ce dernier rapport que les calques ont été rattachés. Texte et images s'éclairent mutuellement ; rattachés au rapport de 1819, les dessins n'avaient aucun sens.

20. Sans qu'on puisse encore expliquer le fait, pour huit dossiers de dessins des années 1830, il manque la délibération du Conseil dans les procès-verbaux des séances. Ces dessins, qui ne figurent pas dans la base, intéressent un pont à Estampillon (Haute-Marne) – peut-être un lieu-dit, en tout cas pas une commune – en 1817 (F21/1891/1989), une église à Colmar (Haut-Rhin) en 1834 (F21/1897/2858), l'hospice de Douai (Nord) en 1834 (F21/1893/2372), la prison de Mâcon (Saône-et-Loire) en 1834 (F21/1900/3085), l'église de Saint-Etienne-du-Bois (Vendée) en 1833 (F21/1907/3750), l'église de Saint-Martial (Ardèche) en 1837 (F21/1876/193), l'église de Trévillers (Doubs) en 1828 (F21/1881/782), une école à Pontarlier (Doubs) en 1809 (F21/1881/783).

21. La bibliographie est abondante sur le rôle du Conseil des Bâtiments civils en matière de voirie, un sujet de plus en plus étudié. On citera Pierre Pinon, « Le Conseil des bâtiments civils a-t-il une politique urbaine ? Le contrôle des opérations d'urbanisme sous la Restauration et la Monarchie de Juillet », dans Michèle Lambert et Annie Térade (dir.), *Villes françaises au XIX^e siècle. Aménagement, extension et embellissement (Cahiers de l'Ipraus)*, Paris, Recherches/Ipraus, 2002 et Emmanuel

Château, « L'examen des plans d'alignement, une mission du Conseil des bâtiments civils », dans Gilles Bienvenu et Géraldine Texier-Rideau (dir.), *Autour de la ville de Napoléon*. Colloque de la Roche-sur-Yon, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 89-99.

22. Voire souvent les auteurs quand le rapport remonte assez dans le temps pour dresser un historique bienvenu.

23. Le chimiste Darcet, les médecins Jean Esquirol ou Guillaume Ferrus sont cités une vingtaine de fois.

24. Par exemple, la centaine de fiches intéressant le système de « charpente à la Delorme », si prisé alors, confirme les observations faites à ce sujet par Jean-Marie Pérouse de Montclos (« La charpente à la Philibert de l'Orme. Réflexions sur la fortune des techniques en architecture », dans Jean Guillaume (dir.), *Les chantiers de la Renaissance...*, Paris, Picard, 1991, p. 27-50) et enrichit la liste des « Ouvrages d'ingénieurs ou d'architecte exécutés à la Philibert entre 1780 et 1830-1850 » donnée en annexe à l'article (*op. cit.*, p. 43-44).

25. Françoise Hamon, « Les monuments historiques avant les Monuments historiques » dans *Essais et mélanges en l'honneur de Bruno Foucart*, Paris, Editions Norma, 2008, p. 279-306.

26. Régine de Plinval de Guillebon, « Le mastic de Monsieur Dihl », *Documents d'histoire parisienne*, n° 9, 2008, p. 57-68.

27. La recherche des occurrences du mot « jubé » pourrait fournir des réponses à une question naguère débattue par Bruno Foucart (« Un débat exemplaire : la reconstruction des jubés au XIX^e siècle », *Revue de l'art*, n° 24, 1974, p. 59-82).

28. Toute donnée ajoutée dans la base après le travail d'identification est reportée entre crochets carrés.

29. Il reste à ce jour une cinquantaine de lieux non identifiés, peut-être mal lus.

30. À l'entrée « auberge » correspondent 20 fiches (dont 6 enrichies de dessins), toutes – sauf une – traitant de vastes constructions pour villes neuves ou villes d'eau. À l'entrée « ferme », 53 fiches (dont 10 avec dessins).

31. Nous avons utilisé entre autres : la base Mémirée, AKL (*Algemeines KunstLiteratur*), le *Répertoire des architectes diocésains* (sous la direction de Jean-Michel Leniaud), la Base du dictionnaire des élèves architectes de l'École des Beaux-arts de Paris (INHA), la base Quidam (Archives nationales), ainsi que le répertoire des Archives nationales *Ministère des travaux publics, Ingénieurs, chefs, sous-chefs... F14/228 à 2944*. Répertoire et inventaire-index par Martine Illaire, Paris, 2008.

32. Archives nationales, *Répertoire alphabétique des dossiers individuels des ingénieurs des ponts et chaussées ayant cessé leurs fonctions avant 1932 (articles F14/2152 à 2341, 11459 à 11622 et 12565)* par Marthe Felletin et al., texte multigraphié.

33. Il s'agit de Jean Scipion Mourgues (1772-1860), secrétaire général du ministère de l'Intérieur en l'an IX et préfet de la Loire en 1830.

34. Selon la manière dont les années sont reliées, un même registre peut renfermer deux dossiers ayant le même numéro ; leurs dates sont évidemment différentes. Par ailleurs, le dossier peut ne pas être numéroté.

35. Ce qui permet d'évaluer l'importance du rapport, encore que parfois, celui-ci occupe la dernière ligne d'une page et la première de la suivante.

36. Seul le nom de la rue est mentionné. L'éventuelle référence à un numéro précis est reportée dans les champs rédigés.

37. Cela n'empêche pas que la base puisse contenir d'autres références à des publications, citées par le Conseil. On les retrouve alors en interrogeant les **Nom(s) de personnes cités(s) (Points particuliers abordés dans le rapport)**.

38. Le dépôt des marbres de Chaillot peut être dit aussi « magasin des marbres de la Couronne » ou « magasin de Chaillot » ; on a conservé la diversité des appellations dans **Titre du dossier** et utilisé un seul terme dans **Type d'édifice** (« Dépôt des marbres », préféré à « entrepôt »).

39. Les chercheurs de l'Inventaire général, Bernard Toulier en particulier, nous ont été d'un très grand secours pour préciser ce vocabulaire.

40. Les honoraires des architectes étaient en général du 20^e du montant des travaux. Les contestations étaient nombreuses lorsque le projet n'aboutissait pas.

41. Ces mémoires, si utiles, sont ingrats à lire et à indexer. Dans une prochaine version de la base, ils seront présentés d'une façon plus claire.

42. Pour plus de détail, voir plus haut la partie consacrée à l'indexation.

43. Le Conseil porte en effet un intérêt constant aux carrières exploitées ou exploitables. Leurs noms ont été notés succinctement et parfois mal lus ; ils nécessiteront donc des vérifications.

44. Pour davantage de détail, voir plus haut la partie consacrée à l'indexation.

45. En aucun cas, il ne s'agit d'une recherche particulière sur le dossier, au-delà des seules données fournies par les rapports du Conseil.

46. Jusque dans les années 1830, l'adoption du système métrique gêne certains auteurs ou entrepreneurs, en témoignent les rapports du Conseil (61 occurrences pour *système métrique* dans **Elément(s) remarquable(s)**).

47. L'expression « sans qualité » est souvent utilisée par le Conseil ; on l'a conservée autant que possible.

48. On trouve, dans les années 1799 à 1841, 94 occurrences pour *concours* dans **Elément(s) remarquable(s)**.

49. La thèse d'Emmanuel Château, *Pratique et théorie de l'architecture civile (1795-1968). Le commentaire d'architecture dans les rapports et les avis du Conseil des Bâtiments civils* (dir. B. Foucart, Université Paris IV) renouvellera entièrement la question.

50. Voir les occurrences pour *nouvelle affectation* dans **Type d'intervention**.

51. Qu'on en juge : en 1796, le Conseil s'était réuni 68 fois autour de cette question, en 1800, 25 fois seulement, mais il se réunit 52 fois en 1806, 73 fois en 1807, 167 fois en 1810, 191 fois en 1812, mais en 1814, il ne se réunira plus que 58 fois, 62 fois en 1820 et 6 fois en 1830.

52. Voir les occurrences pour *architecte/ingénieur* dans **Elément(s) remarquable(s)**.

53. Voir les occurrences pour *architecture savante/populaire* dans **Elément(s) remarquable(s)**.

54. Voir les occurrences pour *architecte départemental* dans **Procédure administrative** et dans **Elément(s) remarquable(s)**.

55. Voir les occurrences pour *usage local* dans **Elément(s) remarquable(s)**.

56. Voir les occurrences pour *architecte Paris/province* dans **Elément(s) remarquable(s)**.

57. Voir les occurrences pour *rapporteur, correction et CBC, autorité, CBC, réception de l'avis* dans **Procédure administrative** et **Elément(s) remarquable(s)**.

Bibliographie sélective

Etudes récentes fondées sur l'exploitation de la série F21*

Lauren M. O'Connell, « Redefining the Past: Revolutionary Architecture and the Conseil des Bâtiments Civils », *The Art Bulletin*, vol. LXXVII, n° 2, juin 1995, p. 207-224.

Françoise Boudon, « Une architecture sous influence ? Les palais de justice au crible des principes du Conseil des bâtiments civils », *Monuments historiques*, n° 200, janvier-février 1996, p. 39-41.

Claire Giraud-Labelle, *Les Angevins et leurs monuments, 1800-1840*, Angers, Société des Etudes Angevines, 1996, 361 p.

Françoise Boudon, « Les églises paroissiales et le Conseil des bâtiments civils, 1802-1840 » dans Bruno Foucart et Françoise Hamon (dir.), *L'architecture religieuse au XIX^e siècle. Entre éclectisme et rationalisme*, Paris, PUPS, 2006, p. 195-210.

Emmanuel Château, « L'examen des plans d'alignement, une mission du Conseil des Bâtiments civils » dans Gilles Bienvenu et Géraldine Texier-Rideau (dir.), *Autour de la ville Napoléon*. Colloque de la Roche-sur-Yon, Rennes, PUR, 2006, p. 89-99.

Olivier Lefranc, « L'agrandissement des installations du Collège de France sous la Monarchie de Juillet », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 13 [n° spécial Architectures des établissements d'enseignement supérieur], 1^{er} semestre 2006, p. 77-88.

Françoise Hamon, « Les monuments historiques avant les Monuments historiques » dans *Essais et mélanges en l'honneur de Bruno Foucart*, Paris, Éditions Norma, 2008, p. 279-306.

Régine de Plinval de Guillebon, « Le mastic de Monsieur Dihl », *Documents d'histoire parisienne*, n° 9, 2008, p. 57-68.

Mémoires et thèses

Yvette Krebs, *Le Conseil des Bâtiments civils, 1815-1830, Une vue sur l'époque de la Restauration*, thèse de III^e cycle, université Paris IV-Sorbonne, 1986.

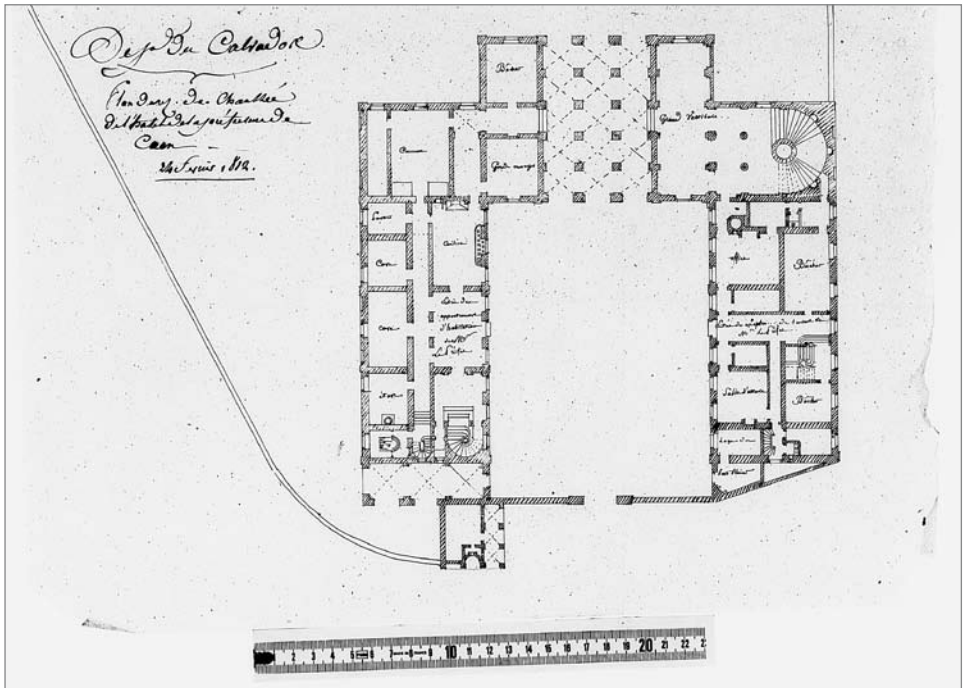
Lauren M. O'Connell, *Architecture and the French Revolution: the Conseil des Bâtiments civils and the Redefinition of the Architect's Field of Action in the 1790*, Ph. D. diss., Cornell University, 1988 (Ann Arbor, 1991).

Dirk Van de Vijver, *Les relations franco-belges dans l'architecture des Pays-Bas méridionaux, 1750-1830*, Ph. D. diss., Louvain, université catholique (KULeuven), 2000.

Igor Moullier, *Le ministère de l'Intérieur sous le Consulat et le Premier Empire, 1799-1814*, thèse université Lille III, 2004 (notamment le chapitre 13 consacré aux bâtiments civils), publiée en ligne, consultée le 12 mai 2009, disponible sur : <<http://documents.univ-lille3.fr/files/pub/www/recherche/theses/moullier-igor/html/these.html>>.

Marie-Agnès Gilot, *Augustin-Nicolas Caristie, 1781-1862. Culture architecturale et carrière administrative d'un architecte Grand Prix de Rome*, thèse université Toulouse II-Le Mirail, 2007.

Emmanuel Château, *Pratique et théorie de l'architecture civile (1795-1968). Le commentaire d'architecture dans les rapports et les avis du Conseil des Bâtiments civils*, thèse université Paris IV-Sorbonne, en cours.



Plan du rez-de-chaussée de l'hôtel de la préfecture de Caen, Calvados, 24 février 1812, Archives nationales, F/21/1878/402 © Archives nationales

Remerciements

Françoise Bercé, inspecteur général du Patrimoine, a fait advenir le projet de dépouillement informatisé des procès-verbaux des séances du Conseil des Bâtiments civils et a su y intéresser le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

Jean-Pierre Babelon, alors inspecteur général des Archives de France et Brigitte Labat (†), conservateur de la section moderne des Archives nationales, nous ont encouragés. Leur action a été plus tard relayée, dans le même esprit de coopération scientifique, par Nadine Gastaldi, conservateur en chef à la section du XIX^e siècle des Archives nationales ; la base Conbavil lui doit entre autres choses les images informatisées.

Bruno Foucart, directeur du Centre de recherches sur l'histoire de l'architecture moderne (CNRS-Paris IV Sorbonne), puis Dany Sandron, directeur du Centre André Chastel (CNRS-Paris IV Sorbonne), ont veillé au développement de l'entreprise. Werner Szambien, directeur de recherches au CNRS (Centre André Chastel), a participé au début de l'aventure. Catherine Limousin, ingénieur de recherches au CNRS, secrétaire générale du Centre André Chastel, l'a soutenue de son expérience.

Antoinette Le Normand-Romain, directeur général de l'INHA a bien voulu accueillir la Base Conbavil, le temps de son achèvement. Alice Thomine puis Jean-Philippe Garric, conseillers scientifiques à l'INHA, accompagnés d'Emilie d'Orgeix, pensionnaire à l'INHA n'ont pas relâché leur attention dans la dernière ligne droite.

Bernard Toulhier, conservateur en chef du Patrimoine, expert en bases de données documentaires, a guidé dans le choix du vocabulaire et la confection des index en même temps qu'il a aidé à trouver des financements. Valérie Nègre, chercheur au Conservatoire des Arts-et-Métiers, et Emmanuelle Gallo historienne des techniques, ont partagé leur savoir et prodigué leurs conseils.

Elisabeth Dartiguenave, documentaliste à l'INHA, avec une disponibilité de tous les instants, a montré le chemin qui permettait de faire d'un « ours » une base de données interrogeable. Aude Guého, webmaster à l'INHA, a fait le reste avec une patience infinie. Pour assurer l'interface entre l'équipe des informaticiens et les artisans de la base, Caroline Soppelsa, chargée d'études à l'INHA, accompagnée d'Adriana Sénard également chargée d'études à l'INHA et d'Isabelle Havard du Centre André Chastel, a mobilisé son intelligence et sa détermination pour résoudre les problèmes, et son énergie à venir à bout des questions matérielles ; elle a également bien voulu relire très attentivement le texte de cette plaquette.

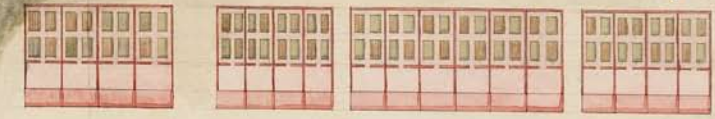
Batterie.

Route men de vive

Fort de l'ambition



canal



claire voûte.



Fort d'asséchement.

apais poche

canal de l'ambition

Dunell.



Les acteurs du projet Conbavil

Responsables du projet

Françoise Boudon, ingénieur de recherche
Werner Szambien, directeur de recherche
(CNRS-Univ. Paris IV-Centre André Chastel)

Rédaction des fiches

Isabelle Bador
Françoise Boudon
Elise Brindamour
Fabienne Cirio
Hughes Fiblec (†)
Hélène Frouard
Catherine Gueissaz
Etienne Hamon
Isabelle Havard
Mathilde Huet
Murielle Jen
Thierry Kosack
Valentine Labat
Fabienne Labbé
Jean-Baptiste Minnaert
Jean-François Pinchon
Gilles Plum
Caroline Soppelsa
Etienne Vacquet

Relecture

Anne Bondon
Françoise Boudon
Ronan Boutier
Marie-Agnès Gilot
Isabelle Havard
Peggy Rodriguez
Caroline Soppelsa

Suivi technique

Laetitia Branciard
Elisabeth Dartiguenave

Réflexion scientifique pour la création de l'outil d'interrogation en ligne

Caroline Soppelsa
en collaboration avec
Françoise Boudon
Isabelle Havard
Adriana Sénard

Conception technique de l'outil

Aude Guého

Réalisation de la brochure

Françoise Boudon, **auteur**
Caroline Soppelsa, **coordination**
Adriana Sénard, **relecture**

Conception graphique

Ozan K. Tokmakoglu

Impression

Imprimerie Caractère

Crédits photographiques

© Archives nationales

ISBN : 978-2-91 7902-04-02

© INHA 2009



Archives
nationales

Pour des questions, des remarques,
des corrections, vous pouvez nous
contacter :

Institut national d'histoire de l'art
CONBAVIL

2 rue Vivienne – 75002 PARIS

Tél. 01 47 03 85 12 / Fax 01 47 03 86 36

Email : conbavil@inha.fr

<http://www.inha.fr>

the 1990s, the number of people aged 65 and over in the United States is projected to increase from 20 million to 35 million (U.S. Census Bureau 1996).

As the number of people aged 65 and over increases, the number of people aged 75 and over is also projected to increase. The number of people aged 75 and over in the United States is projected to increase from 10 million in 1990 to 15 million in 2000 (U.S. Census Bureau 1996). The number of people aged 75 and over is projected to increase from 15 million in 2000 to 25 million in 2010 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 25 million in 2010 to 35 million in 2020 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 35 million in 2020 to 45 million in 2030 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 45 million in 2030 to 55 million in 2040 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 55 million in 2040 to 65 million in 2050 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 65 million in 2050 to 75 million in 2060 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 75 million in 2060 to 85 million in 2070 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 85 million in 2070 to 95 million in 2080 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 95 million in 2080 to 105 million in 2090 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 105 million in 2090 to 115 million in 2100 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 115 million in 2100 to 125 million in 2110 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 125 million in 2110 to 135 million in 2120 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 135 million in 2120 to 145 million in 2130 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 145 million in 2130 to 155 million in 2140 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 155 million in 2140 to 165 million in 2150 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 165 million in 2150 to 175 million in 2160 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 175 million in 2160 to 185 million in 2170 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 185 million in 2170 to 195 million in 2180 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 195 million in 2180 to 205 million in 2190 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 205 million in 2190 to 215 million in 2200 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 215 million in 2200 to 225 million in 2210 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 225 million in 2210 to 235 million in 2220 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 235 million in 2220 to 245 million in 2230 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 245 million in 2230 to 255 million in 2240 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 255 million in 2240 to 265 million in 2250 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 265 million in 2250 to 275 million in 2260 (U.S. Census Bureau 1996).

The number of people aged 75 and over is projected to increase from 275 million in 2260 to 285 million in 2270 (U.S. Census Bureau 1996).